

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte rendu du CEF du 18 avril 2023 **p.2** / Le Conseil constitutionnel **p.3** / Tract : « Hier, comme aujourd'hui et plus encore demain, la lutte continue ! » **p.4**

l'agenda



1^{ER} MAI

Journée internationale
des Travailleurs

SFE

le 10 mai 2023

Droits et libertés

Présomption de démission en cas d'abandon de poste volontaire d'un salarié.

Par décret, n° 2023-275 du 17 avril 2023 et depuis le 19 avril 2023, un abandon de poste par un salarié peut être considéré comme une démission, à défaut de justification de l'absence par le salarié.

L'employeur qui souhaite mettre fin au contrat de travail dans ce cadre doit cependant répondre à 2 conditions cumulatives :

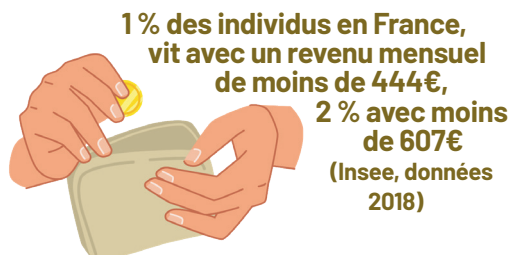
- Respecter la procédure de mise en demeure prévue au R 1237-13 du Code du travail ;
- S'assurer que le salarié n'a pas justifié son absence par un motif légitime, suite à la mise en demeure.

La rupture du contrat de travail pour démission peut être contestée par un salarié devant le Conseil de prud'hommes.

Sauf motifs dits « légitimes » de démission, le démissionnaire ne peut pas bénéficier de l'allocation chômage.

Après 4 mois (121 jours) sans allocation, le démissionnaire peut demander un réexamen de sa situation et le bénéfice de l'allocation chômage à l'instance paritaire régionale. ■

Les chiffres



1 % des individus en France, vit avec un revenu mensuel de moins de 444€,

2 % avec moins de 607€
(Insee, données 2018)

Orga et vie syndicale

La continuité syndicale, un enjeu crucial d'avenir.

Le statut des retraités n'est pas seulement celui d'anciens salariés : ils ont une activité et un rôle économique dans leur nouvelle vie. Ils sont concernés sur leur lieu de vie par les questions de transport, d'habitat, d'hôpital, de services publics de qualité et de proximité, d'environnement, d'accès à la culture, aux loisirs et au tourisme.

Aujourd'hui, face aux attaques qui se multiplient et qui les concernent très directement, il y a nécessité de ne pas les laisser isolés et inorganisés. La création de sections syndicales de retraités doit nous permettre de mieux nous adresser à eux, de rompre l'isolement et de maintenir une solidarité intergénérationnelle.

Avec l'évolution démographique que nous connaissons, la syndicalisation des retraités est un enjeu important pour le syndicat. Être retraité ne doit pas être synonyme de repli sur soi, d'isolement, mais bien s'inscrire dans une nouvelle vie.

L'engagement et l'activité syndicale ne s'arrêtent pas quand on arrive à la retraite. ■

Réunions paritaires à venir

27/04 Chimie : CPNE

03/05 Chimie : CPPNI

10/05 Fabrication Pharma
à Façon : CSP

10/05 Caoutchouc : CPPNI

11/05 Pétrole : CPPNI/RPPO
HANDICAP

12/05 Collectif Histoire
Sociale : réunion

16/05 LBM extra
hospitaliers : CPPNI

25/05 Industrie Pharma :
CPPNI

25/05 Négocio : CMPPNI

06/06 Répartition Pharma :
CPS

14/06 Industrie Pharma :
JURY CQP

14/06 LBM extra
hospitaliers : AG

2 c'est le pourcentage de l'ensemble de la richesse des milliardaires français qu'il suffirait de taxer pour résorber le déficit des retraites, estimé à 12 milliards d'euros par an, à partir de 2027. Cette estimation a été faite par le C.O.R.

Actualité fédérale

COMPTE RENDU DU CEF DU 18 AVRIL 2023

Situation générale

International :

La situation internationale doit être évoquée pour éclairer notre action syndicale, en particulier quand on a l'ambition de réfléchir et d'agir pour construire une société basée sur le socialisme. Le dépassement du capitalisme suppose déjà de l'analyser, de le comprendre et nous sommes dans une période de changements importants pour l'hégémonie des USA et de leur monnaie.

Ainsi, au Moyen-Orient, comme conséquence logique de la normalisation entre l'Iran et l'Arabie saoudite négociée par la Chine, on entrevoit une possible sortie de la guerre au Yémen qui fait rage depuis 2014.

La situation est critique en Palestine, avec des regains de tensions, des assassinats et des crimes de guerre.

En Ukraine, les figures despotiques de Zelensky et Poutine sont la personification de la violence des classes dominantes, contre les peuples ukrainien et russe, livrés à une boucherie sans nom.

Chaque jour, les médias dominants donnent de la situation mondiale, du Donbass à la péninsule coréenne en passant par Taïwan, une vision grossièrement manichéenne qui n'est pas sans rappeler celle qui prépara et suivit août 1914 et qui accompagna le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Depuis 2008, les autorités monétaires ont souvent ignoré les signes avant-coureurs des crises financières.

La réglementation bancaire, quant à elle, non seulement n'a jamais réussi à empêcher les crises, mais de plus, est souvent contournée ou ignorée.

Combien de temps encore les travailleurs vont-ils tolérer un tel système économique ?

Cette réalité économique est à la base de la réforme des retraites en France.

Macron est passé en force à chaque étape de son projet : consultation du Conseil d'Orientation des Retraites, pas de négociation avec les syndicats, négation des sondages d'opinion, pas de vote à l'Assemblée nationale par utilisation du 49-3, mépris des millions de manifestants, réquisitions illégales contre les grévistes dans le collecte d'ordures ménagères, dans le raffinage de pétrole et bien sûr, dans les services publics, et maintenant une répression sauvage contre les manifestants, les jeunes.

Orga

Au dernier état CoGeTise, du 06 avril 2023, nous avons toujours 122 syndicats d'entreprise n'ayant réglé aucune cotisation pour 2022, ce qui représente un retard de 1 823 FNI et 32 413 timbres.

Concernant la syndicalisation pour notre Fédération, nous en sommes à 484 nouveaux adhérents, ce qui représente depuis janvier 2023. 426 O/E, 43 agents de maîtrise, 13 cadres et 2 ingénieurs.

Caisse de solidarité

Au vu des nombreuses demandes de solidarité, un courrier rappelant

les règles de la solidarité a été présenté au CEF. Ce courrier sera envoyé à chaque syndicat qui fait une demande de solidarité.

53^{ème} Congrès confédéral

Le règlement intérieur du Congrès a suscité un long débat, car certains aspects n'étaient pas conformes aux statuts de la confédération.

Le rapport d'activité, voté par mandat, a été rejeté pour la première fois dans l'histoire de la CGT, par 50,22 % contre 49,68 %.

Le document d'orientation a été voté à 72,79 %, mais très largement expurgé de son contenu initial par l'intégration d'amendements majeurs.

Sophie Binet a été élue Secrétaire générale de la CGT.

Conférence UFR

47 participants dont 30 retraités et 17 actifs provenant de 32 syndicats. Gilles Hellier a été élu Secrétaire général de l'UFR.

Un compte-rendu complet sera fait dans le prochain On continue (n°137).

Formations

Stage niveau 1 : du 22 au 26 mai d'Exxon-Mobil à Martigues à Harfleur.
Stage niveau 1 : du 5 au 9 juin à Harfleur.
Stage CSE : du 5 au 9 juin à Mourenx.
Stage CSE : du 12 au 16 juin à Montreuil.
Stage CSSCT : du 19 au 23 juin à Montreuil.

Stage niveau 1 : du 26 au 30 juin à Lyon. ■

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La loi sur la retraite vient d'être validée par le Conseil constitutionnel, ce qui est l'occasion de revenir sur cette institution.

En 1958, De Gaulle crée ce conseil, pour supplanter le parlement, devant les difficultés rencontrées pour trouver une majorité franche pour gouverner. Il prend le prétexte que ce conseil serait là pour vérifier que les lois seront bien en adéquation avec notre constitution, or ses membres ne sont pas des magistrats indépendants, mais des dirigeants politiques liés et nommés par le pouvoir.

Ils sont neuf, désignés pour 9 ans, renouvelés par tiers tous les 3 ans. 3 membres sont désignés par le président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale, trois par le président du Sénat.

Avec ce type de désignations, on retrouve les copains à recaser, anciens ministres, anciens chefs de cabinets et finalement, aucun n'est juriste spécialiste du droit constitutionnel.

Des juristes et des partis politiques réclament depuis longtemps sa suppression... Sur le fond, comment accepter qu'un organisme non élu ait le pouvoir de censurer les lois votées par la représentation du peuple ?

Pour ce qui est de leur rémunération, on sait seulement qu'elle est cumulable avec d'autres revenus, comme la retraite, qu'elle n'est discutée publiquement nulle part et est au moins de 15 000 euros par mois à quoi s'ajoutent de confortables frais de déplacements pour une activité qui n'est pas à temps plein. Si on prend l'exemple d'Alain Juppé, il touche une retraite de haut fonctionnaire de 3800 euros, plus une retraite de parlementaire de 6200 euros, et une paye supplémentaire pour le Conseil constitutionnel.

Regardons de plus près et commençons par les plus connus :

- Laurent Fabius, ancien premier ministre et ancien président de l'Assemblée nationale, désigné par le président de l'Assemblée nationale en 2016. Il est issu de la grande bourgeoisie. Il sera mouillé dans l'affaire du sang contaminé sans être pour autant condamné.
- Alain Juppé, ancien premier ministre et auteur d'une précédente réforme des retraites en 1995 sur la suppression des régimes spéciaux, qui a été mise en échec par la rue. Condamné à 14 mois de prison dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris.

Il est, comme Fabius, un spécialiste des questions financières et non juridiques.

- Véronique Malbec, désignée en 2022 par le président de l'Assemblée nationale était, il y a peu, directrice de cabinet du ministre de la Justice Dupont Moretti qui a de multiples casseroles pour avoir fait pression sur des magistrats concernant ses dossiers personnels.
- François Seners, désigné en 2022 par le président du Sénat. Il était le directeur de cabinet du président du Sénat. Ça tourne en boucle.
- François Pillet, désigné en 2019 par le président du Sénat, ancien sénateur étiqueté UMP puis LR, avocat spécialiste en droit fiscal.
- Jacqueline Gourault, désignée par le président de la République en 2022, ancienne ministre sous Macron et grande fortune. UDF puis MODEM.
- Corinne Luquiens, désignée en 2016 par le président de l'Assemblée nationale, classée Les Républicains.
- Michel Pinault, désigné en 2016 par le président du Sénat. Homme de la haute finance, ancien dirigeant chez AXA, de l'UAP (Union des assurances de Paris), il est très intéressé par la retraite par capitalisation.
- Jacques Mezard, désigné en 2019 par le président de la République, ancien ministre sous Macron.

Il n'y a donc personne du monde ouvrier, mais, rassurez-vous, la haute finance est bien représentée....

Le surnom, repris dans les médias, de "Conseil des sages", est usurpé. C'est plutôt le "Conseil des copains".

Un seul exemple sur l'adoption de cette loi, en réalité, irrespectueuse de la procédure légale :

Comment un conseiller un tant soit peu honnête, n'aurait-il pas pu voir que l'article L47-1 qui prévoit un passage accéléré de la loi pour voter le budget de la Sécurité sociale, ne peut pas être appliqué ? Ne serait-ce que parce que cette loi ne concerne pas que les assujettis à la Sécurité sociale mais aussi les non assujettis des régimes spéciaux ou des régimes particuliers ?

Tout est expliqué sur le site "Vie publique" du gouvernement, tout ou presque, puisqu'il oublie de parler du maintien de la retraite à 62 ans pour les sénateurs, lesquels ont majoritairement voté la retraite à 64 ans. ■



POUR NOS RETRAITES



HIER, COMME AUJOURD'HUI ET PLUS ENCORE DEMAIN, LA LUTTE CONTINUE !

Elle se terminera quand, nous, les travailleurs et travailleuses, retraité-e-s et privé-e-s d'emploi l'aurons décidé.

Alors, Macron, c'est quoi que tu ne comprends pas ? On n'en veut pas de ta réforme injuste et inutile. Il n'y aura pas d'autres chapitres avant son retrait ! T'as pigé ?

L'utilisation d'une casserole, quand cette démocratie caporalisée ne l'interdit pas, est un des moyens pour lui manifester le respect à la hauteur de celui qu'il nous porte.

Mais, entre nous, le meilleur moyen pour nous faire entendre, et qui a toujours été à la base de nos conquêtes sociales reste, et restera la grève.

Ce banquier jupitérien, ce roitelet, qui fait mine d'entamer un tour de France pour passer à autre chose, se croit très fort avec des périmètres de sécurité de plusieurs kilomètres à la ronde pour ne pas entendre la colère des travailleurs. Tout cela entretenu par les médias du capital qui ne relaient plus aucune lutte dans les entreprises, alors que ces dernières, aux quatre coins du pays, n'ont absolument pas cessé.

Actions de blocages de ronds points, barricades de feu à l'entrée de zones industrielles, grèves dans des entreprises pour dénoncer cette réforme, mais aussi pour demander des augmentations de salaire et la mise en place de l'échelle mobile des salaires.

L'augmentation de 2,19 % du SMIC au 1^{er} mai, portant ce dernier à 1747,20 € brut/mensuel, ne comblera pas l'inflation subie par l'ensemble des ménages avec des + 30 à + 40 % sur l'alimentaire, des carburants à 2 €/litre et des énergies qui, entre le 1^{er} janvier 2021 et juin 2022 représentent 55 % de la hausse des dépenses des ménages (Source INSEE).

- + 5 % pour l'électricité ;
- + 20 % pour l'essence et 24 % pour le diesel ;
- + 37 % pour le gaz ;
- + 41 % pour le fioul domestique.

Nous devons, chaque syndicat, chaque militant, chaque salarié, nous rendre à tous les rassemblements, à toutes les actions organisées en territoire pour entretenir ce terreau de lutte qui finira par s'embraser et qui nous conduira à la victoire. Cette victoire ne sera pas seulement celle de l'abandon de la réforme des retraites mais bien celle de l'arrêt de la destruction des politiques sociales que Macron a vendue à l'Europe.

Nous sommes observés par nos Camarades de lutte du monde entier qui voient au travers de notre combat l'espoir d'une victoire de la classe ouvrière. Cette victoire, le retrait de la réforme, doit être l'étincelle pour reconquérir le retour de l'âge légal de la retraite à 60 ans.

C'est le monde entier du travail qui doit gagner et nous stopperons l'hémorragie annoncée par cette monarchie Macron sur la destruction de la Sécurité sociale, de nos Conventions collectives nationales, du temps de travail, de nos services publics et de toutes nos caisses sociales solidaires.

Le 1^{er} mai n'est qu'une étape dans notre stratégie de lutte et nous devons déjà organiser la suite. On s'arrêtera quand cette réforme injuste et inutile sera retirée et quand nous aurons gagné le retour à 60 ans, et 55 ans avec la reconnaissance de la pénibilité au travail.

En attendant le 1^{er} mai, les salariés avec les syndicats de la FNIC-CGT doivent être présents dans toutes les actions organisées en territoire.

TOUS EN LUTTE LE 1^{ER} MAI ET APRÈS, ON CONTINUE !